



Communiqué de presse
Paris, le 05 février 2020

Etude relative au CDI intérimaire de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement

Le CDII, un dispositif d'accès à l'emploi durable plébiscité par ses bénéficiaires

Une nouvelle étude de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement sur le CDI Intérimaire, conduite au second semestre 2019, dresse un bilan du déploiement du CDII, cinq ans après son introduction. Satisfaction élevée des bénéficiaires, tremplin vers l'emploi durable et la construction d'une carrière, élargissement du public, appropriation par les acteurs : l'étude confirme la consolidation d'un modèle à la fois robuste et innovant.

UN TAUX DE SATISFACTION DE 79% DES BÉNÉFICIAIRES

L'étude confirme l'enthousiasme fort des salariés bénéficiant du CDI Intérimaire, déjà constaté lors de la première évaluation conduite par l'OIR en 2017. **79% des 1 500 intérimaires interrogés se déclarent satisfaits du dispositif**, 71% envisagent d'y rester dans les prochains mois et **trois quarts** d'entre eux le conseilleraient à un proche.

Les aspirations à la sécurité et la stabilité, sur le plan personnel et/ou professionnel, constituent les principaux déterminants qui motivent les intérimaires à opter pour ce dispositif : 27% déclarent qu'ils ont choisi le CDII pour la sécurité de la rémunération, 25% pour le « symbole et la dimension psychologique ou sociale d'être en CDI », 24% pour la perspective de faciliter ses projets personnels, 22% pour ne plus avoir à se préoccuper de trouver de nouvelles missions et 21% pour rester dans l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils étaient délégués au moment de la signature.

Pour une grande part des bénéficiaires, l'obtention d'un CDII joue très positivement sur la possibilité de réaliser ses projets personnels, principalement l'accès au logement (cité par 61% des intérimaires) et au crédit (59%). 68% déclarent ainsi que leurs projets ont pu se réaliser avec la signature d'un CDII, auxquels s'ajoutent 15% qui déclarent que leur réalisation est prévue prochainement.

CONFIRMATION DU RÔLE DE TREMPLIN DANS L'EMPLOI DURABLE

L'étude confirme le rôle du CDII comme voie d'accès à l'emploi durable, en particulier pour les plus jeunes, qui constituent justement la catégorie rencontrant le plus de difficultés à obtenir un CDI. Pour 71 % des 18/30 ans, il s'agit du premier CDI de leur carrière (37% des 31/39 ans et 23% des plus de 40 ans). Cet accès à l'emploi durable se consolide par la suite, puisque, toutes formes de ruptures confondues, **63 % des fins de CDII sont immédiatement suivies d'un autre CDI**, 52 % dans l'entreprise utilisatrice et 11% dans une autre entreprise.

Pour autant, la possibilité de choisir la forme d'emploi la plus adaptée à ses besoins demeure puisque 18 % des CDII rompus débouchent sur un retour au travail temporaire



classique, motivé par la recherche d'une rémunération potentiellement plus élevée, ou de disposer de liberté dans le choix des missions.

Si la population en CDII reste globalement plus âgée que l'ensemble de la population intérimaire, **on observe néanmoins un élargissement net de la cible, la part des moins de 30 ans parmi les bénéficiaires continuant de s'accroître** (45 % pour les CDII de moins de 2 ans, contre 26 % des CDII de plus de deux ans). Le phénomène est encore plus marqué pour les moins de 25 ans, pour lesquels l'évolution est la plus forte.

L'accès au CDII s'est aussi développé avec l'atténuation du critère d'antériorité, qui apparaît de moins en moins comme un prérequis. Si, en 2017, la 1^{ère} étude avait montré que la grande majorité des signataires de CDII étaient connus de longue date par leur agence d'emploi, cette tendance s'atténue. Ainsi, **la proportion de personnes qui n'avaient pas ou peu d'expérience dans l'intérim avant d'être recrutées en CDII a considérablement augmenté** : à titre d'exemple, seulement 3% des CDII de plus de 2 ans déclarent qu'ils n'avaient pas d'expérience de l'intérim avant la signature, contre 12% pour les CDII récents, (moins de deux ans).

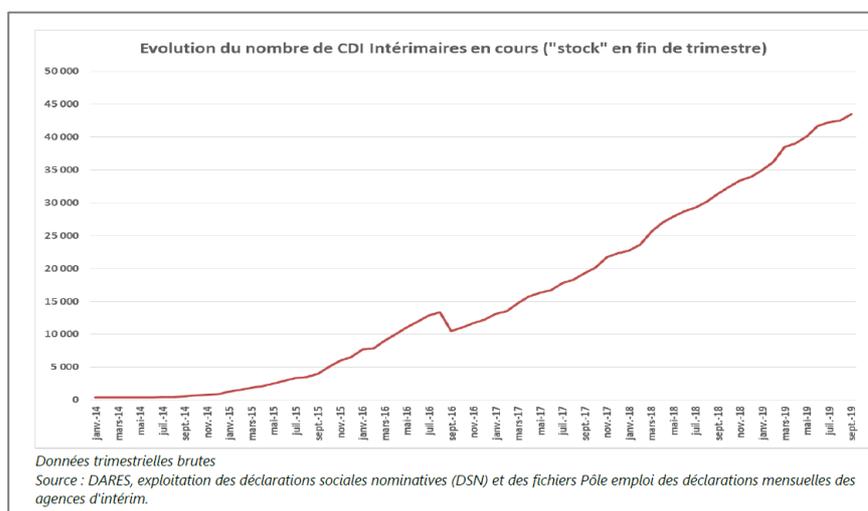
UN DISPOSITIF QUI S'INSTALLE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

L'étude révèle également une **appropriation croissante du dispositif du CDII par tous les acteurs, salariés, entreprises utilisatrices et agences d'emploi.**

Les entretiens qualitatifs conduits dans le cadre de l'étude **relèvent la montée en compétences et la maturité des agences dans la gestion des CDII** : meilleure information en amont, sécurisation du recrutement, institution d'une logique de suivi dans le déroulement des missions, continuité des parcours et logique de fidélisation. **Les agences d'emploi demeurent les premières initiatrices des CDII** (56% des CDII récents et 66% des CDII anciens).

Pour 24% des bénéficiaires de CDII anciens (plus de 2 ans), les entreprises utilisatrices ont été à l'initiative de l'embauche sous ce dispositif et cette proportion s'élève à 31% pour les CDI les plus récents, ce qui atteste d'une notoriété grandissante.

« *Un peu plus d'un an après la pérennisation du CDII dans le Code du travail, cette nouvelle enquête démontre la force de ce dispositif, salué par l'ensemble des acteurs privés et publics. Nous nous félicitons de ces résultats en progression. Ils démontrent que le CDII tient pleinement ses promesses en termes d'accès à l'emploi durable et de sécurisation des parcours* », déclare **Isabelle Eynaud-Chevalier, déléguée générale de Prism'emploi.**





Q13. Quelles sont toutes les raisons qui vous ont conduit à signer un CDI ?

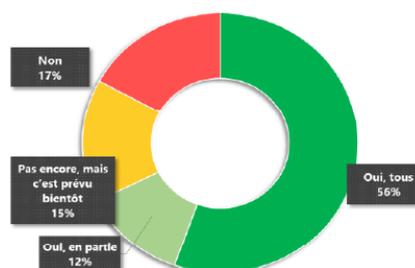


Données 2017	
	35%
	13%
	26%
	24%
	18%

Q47. Au moment de signer le CDI, vous pensiez qu'être en CDI faciliterait vos projets personnels, de quels projets s'agissait-il à ce moment-là ?

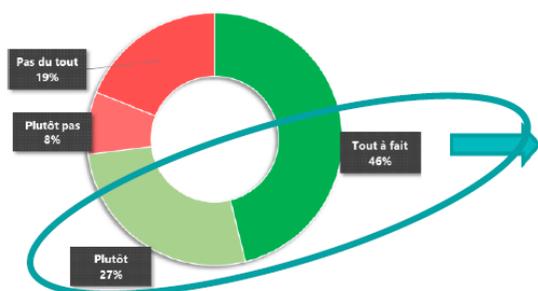


Q48. Ces projets se sont-ils réalisés depuis ?

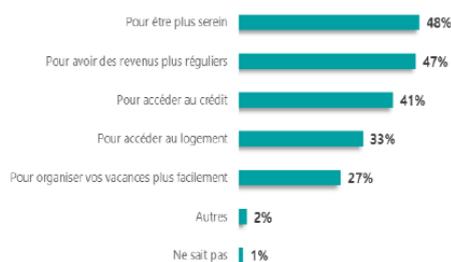


Base : Enquête auprès des bénéficiaires de CDI (357 répondants)

Q49. Le fait d'être en CDI vous a-t-il été utile dans votre vie personnelle ?



Q50. En quoi cela vous a-t-il été utile dans votre vie personnelle ?



Base : Enquête auprès des bénéficiaires de CDI (1500 et 1081 répondants)

[Lire le Rapport final « Etude relative au CDI Intérimaire » - O.I.R - Janvier 2020](#)

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises et groupes de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.
10 000 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

